



L'avenir politique et constitutionnel du Québec



Témoignages devant la Commission Bélanger-Campeau

En octobre 1990, la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec a commencé à tenir des audiences publiques et à entendre des groupes et des particuliers représentant une bonne partie de l'opinion publique québécoise. Les textes qui suivent sont les versions légèrement abrégées des présentations faites par deux hommes politiques et par quatre témoins retenus parmi un grand nombre de personnes appelées à se présenter devant la Commission. Bernard Landry est le premier vice-président du Parti québécois et un ancien ministre du gouvernement Lévesque. Jean Chrétien est le chef du Parti libéral du Canada. Louis Bernard est le président de la Banque Laurentienne, Daniel Latouche est professeur de sciences politiques à l'Institut national de recherche scientifique, Henri Brun est professeur de droit à l'Université Laval et Charles Taylor est professeur de sciences politiques à l'Université McGill. Les versions intégrales de leurs témoignages figurent dans les procès-verbaux de la Commission aux dates indiquées.

M. Bernard Landry, Parti québécois (13 novembre 1990): Depuis 22 ans, d'abord sous l'impulsion d'un homme admirable dont il est extrêmement regrettable qu'il ne soit plus présent parmi nous et parmi notre peuple, René Lévesque, nous avons mis de l'avant et illustré au meilleur de nos connaissances et de nos ardeurs démocratiques la thèse de la souveraineté politique du Québec, assortie d'une association économique avec le reste du Canada.

Dès les premiers mois de l'histoire de notre parti, ces deux notions ont été tellement intimement liées que le mouvement qui a immédiatement précédé la naissance officielle du parti s'appelait « Mouvement souveraineté-association ». À travers les vicissitudes que vous savez, les grandeurs et les choses moins grandes de ce dernier quart de siècle, l'idée a fait son chemin. Elle est devenue de plus en plus claire, de plus en plus intelligible et René Lévesque, avec un sens extraordinaire de la formule, quelques mois seulement avant sa mort, disait aux étudiants de l'Université Laval que le Québec devait continuer ses efforts pour atteindre le statut de pays complet et reconnu. C'est une des meilleures définitions de la souveraineté

nationale que l'on puisse donner : un pays complet et reconnu. C'est donc pour illustrer cette thèse, qui, de plus en plus, est une réalité, que notre parti a fait ce qu'il a fait. Mais nous ne réclamons ni droits d'auteur, qui n'existent pas en politique, ni exclusivité. Bien au contraire, nous voulons que cette idée soit partagée par de plus en plus d'hommes et de femmes. Et nous ne nous soucions guère que quelqu'un soit souverainiste depuis 20 ans, 20 mois, 20 jours ou peut-être qu'il le devienne dans 20 minutes. Ce qui est important, c'est que le Québec choisisse enfin son destin.

Vous avez beaucoup insisté, dans vos questions et dans vos interventions, sur la nécessité de clarifier les choses. Je pense que l'ennemi de la Commission et l'ennemi du Québec, actuellement, c'est la confusion. Alors, au risque d'infliger une répétition, je vais redire, en termes simples, ce qu'est la souveraineté d'un État. La souveraineté, c'est le pouvoir exclusif de cet État de faire les lois qui s'appliquent à son territoire. C'est-à-dire que toutes les lois que les citoyens et les citoyennes du Québec devraient observer dans un contexte de souveraineté seraient votées ici même, dans cette maison,



Bernard Landry

l'Assemblée nationale du Québec. C'est, deuxièmement, le pouvoir exclusif de lever des impôts et des taxes sur son territoire et auprès de ses citoyens et citoyennes qui s'appellent, pour l'occasion, contribuables; ce qui n'empêche pas que le produit de ces impôts et de ces taxes puisse être versé à des agences internationales, multilatérales ou bilatérales, si une coopération économique s'impose. Troisièmement, la souveraineté, c'est le pouvoir de faire en exclusivité tous les contrats, traités ou accords de nation à nation qui peuvent lier un peuple à un autre. C'est peu, mais c'est beaucoup, et c'est ce que pratiquent, à divers degrés, quelque 200 groupes humains présentement, dans le monde, qui ont le statut de nation souveraine, des plus grandes comme la nouvelle Allemagne réunifiée, jusqu'aux plus petites comme l'île de Nauru avec 10 000 habitants, en passant par les puissances intermédiaires et moyennes des mini pays aux pays de taille moyenne comme la Belgique.

Pourquoi, maintenant, faut-il rechercher, de façon aussi obsessionnelle et constante pour certains et, plus récemment, pour d'autres, ce statut pour la collectivité québécoise? Tout simplement – et c'est une des réalités peut-être les moins bien exprimées de la science politique parce qu'elle est complexe, difficile, elle va dans la racine profonde même de la nature humaine – parce que, lorsqu'un groupe humain a compris et constaté qu'il avait les caractéristiques d'un peuple, d'une nation, il ne se reposera jamais s'il n'est pas dans un statut d'égalité avec les autres peuples et les autres nations. C'est aussi simple que ça. Quand on est un peuple et une nation et qu'on veut, même de bonne foi et avec les apparences de la logique, se déguiser en province, il est sûr que le maquillage va fondre un bon jour et que le déguisement va éclater. Même se déguiser en société distincte, en tout respect d'ailleurs pour ceux qui, de bonne foi, ont mis de l'avant ce concept, c'était se déguiser. Un peuple et une nation, c'est plus qu'une société

distincte. « Société distincte » était un concept peut-être opérationnel, mais très certainement réducteur. Et s'il avait été accepté, il aurait procuré beaucoup de déception à nos compatriotes du Canada anglais qui auraient vu que, le lendemain, on s'alignait pour demander plus.

Donc, les Québécois et les Québécoises forment un peuple. Ce peuple, comme la plupart des autres, abrite en son sein des minorités de tous ordres, et une en particulier : la minorité d'expression anglaise britannique ou affiliée, au sens traditionnel du terme. Il n'est pas douteux que cette minorité fasse aussi partie du peuple québécois, comme les autres minorités linguistiques font partie soit des peuples français, belge ou suisse.

Comment les peuples modernes qui ont eu accès à la souveraineté l'exercent-ils aujourd'hui? Il est clair, à cause d'un mouvement fortement amorcé depuis la Deuxième Guerre mondiale, qu'ils l'exercent dans l'interdépendance et que de grandes institutions internationales, le Fonds monétaire international en particulier, le GATT, ou, sur une base plus régionale, la Communauté économique européenne, l'Association européenne de libre-échange ont démontré que la prospérité des peuples et la taille de leur marché ne peuvent plus être mises en opposition à leur souveraineté nationale. C'est peut-être la grande révolution politique profonde qui a suivi deux affrontements cruels qui ont frappé le monde occidental deux fois en moins de 50 ans et qui ont enfin fait comprendre que les peuples collaborent entre eux dans l'égalité et dans la dignité, non pas quand ils sont forcés de le faire mais quand ils apposent leur signature à des documents qui sont des accords ou des traités.

Vous avez sans doute beaucoup parlé de l'Europe et vous allez en parler encore. Il faut se souvenir que l'Europe par la brutalité, l'Europe par la force, l'Europe par la contrainte, elle a été assaillie une bonne dizaine de fois dans l'histoire humaine. Et la seule Europe qui a réussi, c'est celle des peuples souverains et des nations qui, dans la ville de Rome, en 1957, ont fondé cette communauté exemplaire dont le modèle a été suivi par d'autres, d'autres Européens en particulier, dont l'exemple serait peut-être plus pertinent encore pour vos travaux puisqu'il s'agit de l'Association européenne de libre-échange : 30 000 000 d'habitants, six pays, structure légère, amitié durable, presque pas de contentieux.

Mais, d'une façon ou d'une autre, on peut conclure que, sur le plan économique, il n'y a plus de petits peuples. Le Luxembourg a 100 000 habitants de moins que la ville de Laval au Québec, mais il a le même marché pour ses industriels que l'Allemagne ou la France. L'union douanière européenne, le désarmement douanier est réalisé depuis 1968. Dix ans exactement après le traité de Rome, l'opération était terminée et des biens fabriqués à Milan pouvaient être vendus à Paris comme s'ils avaient été fabriqués à Paris. Voilà la nouvelle façon pour les peuples de coopérer entre eux en se respectant et en se soutenant les uns les autres.

J'ajouterais que dans ce contexte de mondialisation et d'homogénéisation des activités économiques, les combats pour les identités nationales, la langue, la survie, deviennent essentiels à l'équilibre même de l'humanité qui trouve sa diversité, qui trouve la dignité des peuples et des hommes et des femmes qui constituent ces peuples dans des caractéristiques particulières – il faut un intermédiaire entre l'ego et les milliards d'êtres humains – va trouver de façon de plus en plus nécessaire cette identité vitale dans la consolidation des destins nationaux. Et c'est ce qui me fait dire que l'accession du Québec à sa souveraineté est un élément tout à fait progressiste, exemplaire et nécessaire pour la communauté des nations.



M. Jean Chrétien, député, Parti libéral du Canada (17 décembre 1990) : Nous sommes aujourd'hui encore à la croisée des chemins. Le Québec a eu à prendre plusieurs décisions au cours de son histoire qui ont affecté son avenir. Au moment de la Révolution américaine où nous avons décidé de ne pas participer à la Révolution américaine et de rester une colonie de l'Angleterre. Par la suite, quand est arrivé 1840 à 1845, les réformistes de Lafontaine se sont unis aux réformistes de Baldwin pour obtenir le gouvernement responsable. C'était un autre choix fait par les citoyens de cette province du Québec et, par la suite, en 1867, alors que Macdonald voulait faire un pays unitaire, un Québécois, Cartier, a imposé un système fédératif au moment de la Confédération, en 1867. Comme je le dis dans mon mémoire, nous étions 1 000 000 de francophones, nous sommes près de 7 000 000 aujourd'hui. Plus tard, au début du siècle, le territoire du Québec qui était de 194 000 milles carrés a été triplé jusqu'à 595 000 milles carrés par un acte du Parlement canadien et nous avons évolué.

Le Québec, à ce moment-ci, a, dans mon esprit et dans l'esprit de mes collègues, un choix fondamental à faire. Le choix est ou bien de quitter la Fédération, de devenir un État indépendant qui décide sur son territoire de toutes les lois qui s'appliquent aux citoyens du Québec, ou bien rester membre de la Fédération, de rester membre du Canada et, pour ma part, je voudrais que les gens comprennent que le temps est venu de faire les définitions très claires, de sortir de la confusion et d'établir clairement quel est l'avenir et quel est le choix. J'ai conclu que nous n'avons que deux choix.

Je crois que le système fédéral est le meilleur système dans les sociétés modernes, à ce moment-ci. Je l'ai indiqué dans mon mémoire. C'est la voie que choisit à ce moment-ci l'Europe. Hier, dans le *New York Times*, on parlait de ce qui s'était passé à Rome, une évolution encore plus rapide vers l'intégration à la Communauté européenne, un transfert continu de plus en plus accéléré des souverainetés nationales vers la Communauté européenne. Tous les observateurs et d'ailleurs, les communiqués ou les rapports de presse indiquent clairement



Jean Chrétien

que la Communauté européenne va évoluer vers plus de pouvoirs pour l'assemblée parlementaire de la Communauté. On parle d'établir un code européen pour les programmes sociaux à travers tous les pays d'Europe. Et c'est évident que le rêve de Jean Monet d'une évolution vers les États-Unis d'Amérique, s'accentue rapidement. Plusieurs ont parlé d'un système confédératif où des États s'unissent pour former un pays, mais qui ne font qu'une délégation de pouvoirs, quitte à le retirer à volonté. Et l'histoire des peuples nous démontre que tous les systèmes confédératifs qui ont survécu sont effectivement devenus, éventuellement, des fédérations. On pourrait citer l'exemple des États-Unis et de bien d'autres pays qui ont eu un peu le même choix.

Pour ma part, je voudrais vous dire que j'ai choisi la voie du Canada parce que c'est la meilleure manière d'assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes la sécurité linguistique et culturelle et, en même temps, le progrès économique et social. Nous avons dans ce pays, au cours du siècle dernier, fait des progrès considérables. La participation des Québécois à ce pays a été importante et fondamentale. Et aujourd'hui, si nous sommes devenus ce que nous sommes, c'est parce que nous avons été capables de vivre dans un système où les souverainetés sont partagées, où il y a des souverainetés qui appartiennent aux provinces, où il y a des souverainetés qui appartiennent au gouvernement fédéral. On peut rester dans le passé, mais j'aime mieux regarder dans l'avenir. Et je voudrais vous dire qu'il est possible pour nous de vivre nos différences et de mettre en commun nos aspirations. On passe beaucoup trop de temps à parler de ce qui nous divise et très peu de temps à parler de ce qui nous unit. Mais l'image que nous avons sur le plan international, c'est l'image d'un pays qui a surmonté bien des difficultés, qui s'est donné des instruments de culture

et de vie sociale qui n'ont presque pas d'égal dans le monde et qui, au bout de la ligne, nous ont permis à nous, francophones, de devenir qui nous sommes, ici au Québec et aussi le million d'autres francophones qui ne sont pas du Québec, de progresser, de prendre une plus grande place dans notre pays.

Je voudrais que toutes les régions du Canada puissent trouver une place confortable dans le Canada de demain. Le Parti libéral a toujours été un parti de la réforme et je crois qu'il y a moyen de réformer. Il faut changer des institutions. Il ne faut pas se gêner pour regarder le partage des pouvoirs entre le niveau fédéral et les provinces, parce que ce que les Pères de la Confédération ont fait en 1867, ils l'ont fait dans un contexte d'il y a plus de 100 ans et ce que nous devons faire collectivement, c'est de permettre que ce pays puisse continuer, mais d'une façon moderne, dans le XXI^e siècle, pour faire face aux problèmes de la globalisation dans le monde.

Les ensembles deviennent de plus en plus grands et ce qui fait la force des ensembles plus grands c'est souvent la diversité dans l'unité. J'ai parlé tantôt de l'exemple européen, mais ici, nous sommes peut-être à l'avant-garde de ce que sera la nécessité de l'Europe pour survivre. Ils ont eu des problèmes et ils auront des problèmes. Mais nous, ici, au Canada, nous avons toujours vu le pays généralement avec des idées ouvertes, un tempérament tempérant et généreux. Il y a eu des gens qui ne l'ont pas été, mais la mentalité canadienne a toujours favorisé ces valeurs humaines dont nous sommes très fiers. Alors, quel est notre défil aujourd'hui? Notre défi, c'est que nous devons, ensemble, moderniser notre Constitution pour mieux préparer le Québec et le Canada pour les grands enjeux du XXI^e siècle. Je crois que c'est une tâche qu'on peut réaliser.

Moi, je suis convaincu qu'on peut le faire si tout le monde y met de la bonne volonté, du temps, de la tolérance, de la générosité, idéal de partage entre les riches et les pauvres, cette solidarité en temps de difficultés, cette volonté d'être un pays indépendant qui joue un rôle international et dans lequel nous, de langue française, avons toujours eu l'occasion de participer, et très souvent, dans les plus hauts échelons. Je crois que l'aventure canadienne ne fait que commencer, elle ne doit pas se terminer.

Il ne faut pas oublier que nous avons eu, dans l'histoire du Québec, de grandes décisions à prendre et je pense qu'il est tout à fait normal de lancer le pays dans le XXI^e siècle en réfléchissant devant les défis qu'ont surmontés les Lafontaine, les Cartier, les Henri Bourassa, les Laurier et tous ces gens qui ont vu la possibilité de faire de cette petite colonie une des sept puissances du monde occidental.



M. Louis Bernard (18 décembre 1991) : J'ai regroupé mes idées en cinq idées principales que je voudrais vous soumettre. La première de ces idées, c'est que, quoi qu'il advienne, le

Québec devrait conserver, au moins dans un premier temps, ses structures politiques internes, et, en particulier, il devrait conserver son système parlementaire et son mode électoral. Ce sont là des structures politiques que nous maîtrisons bien, avec lesquelles nous sommes familiers et qui, à mon sens, n'ont pas à être réformées d'urgence.

Il ne faut pas oublier que notre Assemblée nationale est un des plus vieux parlements au monde. Dans les deux siècles de son existence, nous avons appris à adapter cette invention britannique à notre propre contexte. Et, aujourd'hui, notre parlementarisme québécois est bien différent du parlementarisme britannique ou du parlementarisme canadien. Il s'adapte très bien aux besoins du Québec. D'ailleurs, la création même de cette Commission, qui est une Commission parlementaire élargie, qui est une invention québécoise, prouve bien que nous sommes capables d'utiliser les institutions que nous avons.

C'est une question qu'on peut débattre et il peut y avoir des idées différentes sur ce point-là. Mais le point que je voudrais faire, aujourd'hui, c'est que, même si on pense que le système présidentiel est préférable au système parlementaire ou même si on pense que la proportionnelle, c'est préférable au système uninominal à un tour, on devrait accepter, comme société, de ne pas remettre en question ces institutions que nous connaissons bien au moment même où nous nous engageons dans une revue de nos rapports avec le Canada et le reste du monde.

La deuxième idée que je voudrais vous soumettre, c'est que, en raison du voisinage des États-Unis, il est dans l'intérêt à long terme du Québec que le Canada anglais persiste comme entité politique distincte. Je ne voudrais pas qu'on soit présomptueux ou téméraires parce que nous avons comme voisins, au sud, un géant formidable qui est 40 fois plus nombreux que nous. S'il fallait que tout le Canada se désintègre, et que les autres provinces se joignent aux États-Unis, nous serions complètement isolés. Et nous nous trouverions entourés de toutes parts par une mer économique, culturelle et sociale qui risquerait, avec le temps, de nous submerger. Il suffit de penser à la pression actuelle qu'exerce déjà sur nous la réalité américaine pour s'imaginer quelle pourrait être cette pression si nous perdions le tampon canadien.

Je ne prétends pas que cette perspective soit telle qu'elle doive nous empêcher de suivre notre propre chemin. Je dis simplement que, dans toute la mesure du possible, nous devons favoriser la continuation du Canada anglais comme entité politique distincte afin de pouvoir appuyer notre caractère distinct sur celui de nos voisins canadiens. Face à la puissance américaine, deux sociétés distinctes, si possible alliées, valent mieux qu'une. Il ne faudrait pas oublier que l'avenir, ça dure longtemps, et il faut évaluer de notre mieux quelles sont les conséquences à très long terme des gestes que nous posons aujourd'hui.



Membres de la Commission Bélanger-Campeau incluant le Premier ministre Robert Bourassa (première rangée, cinquième à droite) et le chef de l'opposition, Jacques Parizeau (première rangée, cinquième à gauche)
(Marc Lajoie, Ministère des Communications)

Cela m'amène à une troisième idée qui est la suivante : c'est qu'il est dans l'intérêt mutuel du Québec et du Canada d'être associés dans une alliance économique entre pays respectivement souverains. D'abord, personnellement, je crois qu'il est dans l'intérêt du Québec de devenir une nation pleinement souveraine, c'est-à-dire jouissant du pouvoir de faire ses lois, de percevoir ses impôts et de conduire ses relations internationales. La raison de cette conviction, elle est simple. C'est que je crois que cela est dans la nature des choses et que c'est conforme aux lois mêmes de la vie. Que nous le voulions ou non, nous sommes devenus une nation et nous devons avoir la lucidité de l'admettre et le courage d'en tirer toutes les conséquences. Si nous voulons apporter notre contribution au progrès de l'humanité et garantir le développement de notre société unique et singulière, nous devons assumer nous-mêmes la responsabilité de notre propre destin. Être maître chez soi, ce n'est pas seulement un droit, c'est également un devoir. Par ailleurs, il faut dire que la souveraineté permettrait au Québec d'obtenir une pleine compétence sur des matières comme les communications, la main-d'oeuvre, la sécurité sociale, l'environnement, qui sont essentiels à son progrès et qu'il serait pratiquement impossible de récupérer dans un régime fédéral, même renouvelé. Elle garantirait également au Québec tous les moyens dont il a besoin pour assurer, d'une manière permanente et définitive, la pleine sécurité de son identité culturelle. Par contre, dans le monde d'aujourd'hui, la souveraineté ne peut se vivre que dans l'interdépendance. C'est la tendance universelle qui prévaut

sur tous les continents et nous ne faisons pas exception à la règle.

La quatrième idée que je voudrais vous soumettre, c'est qu'il y aurait avantage à ce que l'avènement de ce nouvel arrangement se fasse rapidement. Je pense que si des gestes décisifs ne sont pas posés dès maintenant, nous risquons vraiment de tourner en rond. Nous risquons que la situation se dégrade et que la solution du problème devienne éventuellement très difficile. Il y a, je crois, dans la vie des peuples, des moments de grâce où il faut savoir saisir l'occasion. Il existe présentement au Québec un désir, partout ressenti, de rechercher un terrain d'entente entre toutes les tendances, qui serait le point d'ancrage de notre vouloir vivre collectif.

Je souhaite ardemment que votre Commission soit en mesure de définir ce tronc commun capable de réunir la grande majorité des Québécois. En faisant ressortir les éléments d'un consensus national, votre Commission permettra au Québec de faire un pas décisif dans la solution du problème constitutionnel. Car avec l'échec de l'accord du lac Meech, je crois que nous n'avons pas encore répondu à la fameuse question : « What does Quebec want? »

Par ailleurs, sans vouloir me prononcer de façon catégorique sur une réalité que je connais moins, il me semble que le Canada passe actuellement par une phase d'effritement qui pourrait même mettre son avenir en péril. Personnellement, je suis de plus en plus convaincu que la présence du Québec au sein de la Fédération canadienne empêche le Canada de se définir

lui-même et d'identifier les valeurs qui lui sont propres et qui sont susceptibles de lui servir de ciment national au cours des prochaines années. C'est pourquoi, à mon sens, il est important que cette question puisse être réglée de façon rapide.

Et j'en viens à ma dernière idée : Comment faire pour faire aboutir les choses? Un problème qui nous hante depuis si longtemps. À mon sens, il appartient aux Québécois de dénouer l'impasse en posant un geste décisif. Ce geste, ce serait d'exprimer clairement que le Québec est prêt à former un pays souverain même sans alliance économique avec le Canada si, dans un délai donné, il s'avérait impossible de négocier une telle entente d'association.

Je suggère donc à votre Commission de recommander au gouvernement de tenir un référendum sur la question suivante : Acceptez-vous que le Québec déclare son indépendance si, après une période de négociation d'au plus deux ans, une entente de souveraineté-association ne peut être conclue avec le Canada? Évidemment, j'ai mis deux ans. Ça pourrait être un peu plus, ça pourrait être un peu moins. Ce qui importe, c'est qu'il y ait un délai de façon que les négociations progressent et ne se prolongent pas indéfiniment.

La question que je propose, elle porte sur l'essentiel. Les Québécois sont-ils prêts à ce que le Québec puisse devenir un pays souverain et indépendant? S'ils ne le sont pas, ils devront se résigner à vivre dans le régime fédéral actuel sans grands changements. Car l'histoire a prouvé que ce régime est incapable de se renouveler en profondeur. S'ils le sont, par ailleurs, il y a toutes les raisons d'espérer que le Québec pourra maintenir, grâce à un accord d'association, ses relations économiques étroites avec ses voisins canadiens. Car cela est dans leur intérêt aussi bien que dans le nôtre. Mais même si la chose devait s'avérer impossible, au départ, à tout le moins, le Québec pourrait continuer de commercer avec le reste du monde, y compris avec le Canada et les États-Unis, dans le cadre du GATT et des autres accords internationaux. Il n'en serait pas nécessairement isolé pour autant.



M. Daniel Latouche (20 décembre 1990): J'ai constaté que depuis quelque temps le débat à la Commission et autour semble vouloir se concentrer sur la meilleure façon de négocier avec le reste du Canada. Il s'agit d'une discussion importante, mais qui m'apparaît aussi secondaire par rapport à la question essentielle, soit celle du meilleur statut politique pour le Québec et cette question je la reformulerais : Est-ce que ce meilleur statut politique est celui de province canadienne ou d'État souverain?

J'ai remarqué que plusieurs d'entre vous étaient à discuter s'il nous faut un référendum au mois de juin ou en juillet. Bientôt, vous en serez probablement à discuter de la formulation de la question. C'est un sujet captivant, j'en

conviens, mais ça m'apparaît anticiper sur la suite des événements que de passer immédiatement à la plomberie. J'estime qu'il serait temps de revenir à ce qui est le cœur du débat, soit celui de province canadienne ou d'État souverain. J'ai remarqué qu'il était facile de glisser sur le terrain d'un débat quant à la supériorité morale, économique ou à la rentabilité du fédéralisme. Ça m'apparaît un faux débat. Dans le cas du Québec, ce n'est pas le fédéralisme avec un grand F que nous choisissons ou que nous rejetons, c'est celui de province canadienne. Nous ne choisissons pas dans l'abstrait et il n'y a pas à ma connaissance de honte à ce statut de province.

Sur le fond, l'argument en faveur de la souveraineté, celui qui m'apparaît déterminant en tout cas, c'est celui du nouveau contexte politique et économique mondial et la meilleure façon de s'y inscrire. On a beaucoup disserté sur ce contexte mondial et, en général, je crois qu'on a souvent confondu l'ensemble avec les parties. C'est ainsi qu'on confond un processus de globalisation avec la situation et les stratégies des acteurs dans cette globalisation. Cette globalisation impose à tous les acteurs de revoir leurs positions, leurs stratégies. Cela implique de bien évaluer leurs forces, leurs faiblesses, c'est ce qu'on appelle, dans le jargon d'aujourd'hui, les avantages comparatifs. Dans mon texte, je cite un certain nombre d'avantages comparatifs du Québec, cette capacité d'autorégulation, cette capacité d'« internaliser » des changements extérieurs, d'où ma prise de position en faveur de l'abolition du protectionnisme politique, sensiblement selon les mêmes arguments, les mêmes lignes, que ceux qui prônent, ou ceux qui ont prôné, dans un débat que l'on a bien connu récemment, l'abolition du protectionnisme commercial.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister ce matin : le Canada anglais. Je ne pense pas... Je crois qu'on n'a jamais tant parlé du Canada anglais dans cet auguste édifice que depuis quelques semaines. Probablement qu'on n'en a jamais tant parlé au Québec non plus. Il y a deux ou trois choses que je voudrais cependant relever. Une affirmation qui est souvent faite, à savoir que jamais le Canada anglais n'acceptera de négocier la souveraineté du Québec, ou s'il le fait, il risque d'exiger un prix énorme avant de reconnaître notre nouveau statut. Un autre argument qu'on entend à propos des réactions du Canada anglais, c'est que le Canada anglais est ainsi constitué que seule une menace officielle, le fameux coup de poing sur la table, par un référendum annonçant une éventuelle séparation, pourra le motiver à agir, et à nous donner un autre lac Meech, par exemple.

À mon avis, c'est se tromper complètement, et c'est non seulement se tromper mais, à la limite, c'est presque insultant pour le Canada anglais de se faire dire qu'il faut que les Québécois fassent de telles menaces pour que les Canadiens anglais acceptent de reconnaître un choix fait démocratiquement. Le Canada anglais négocie avec le Québec, il négocie avec le Québec depuis longtemps, soit dans la

Constitution, soit dans tous les régimes politiques. Il négocie avec nous parce que nous contrôlons un territoire, pour eux, qu'il est essentiel de ne pas voir tomber, ou ne pas voir passer, dans les mains américaines. À mon avis, ce n'est pas une question uniquement de rentabilité économique pour eux de négocier avec nous, c'est aussi une question de géopolitique.

Enfin il semble s'accréditer une idée voulant que, encore une fois, en cognant sur la table au moyen d'un référendum sur la souveraineté, il sera possible de faire bouger le Canada dans le sens d'un nouveau fédéralisme. J'ai dit ce que j'en conclusais sur notre vision du Canada anglais, mais, sur le simple plan stratégique, il faudrait y regarder très attentivement à deux fois avant de se lancer dans un exercice de référendum dont le seul objectif serait de faire plier l'autre. Je vous signale à cet effet que cette stratégie du mandat de négocier a déjà été tentée au Québec. J'y ai été impliqué assez étroitement, et le moins qu'on puisse dire, c'est que ça n'a pas donné les résultats escomptés.

En fait, le cheval est mort avant même de partir. Mais ceux qui ont eu à négocier le lac Meech par la suite, savent très bien les coûts qu'ils ont dû supporter pour cette tentative avortée cinq ou six ans plus tôt. Et c'est ce qui m'avait fait dire à l'époque que la négociation du lac Meech avait été un coup d'éclat, une des plus belles négociations au plan de la négociation, compte tenu des deux prises et demie avec lesquelles les négociateurs partaient. Il faut dire que, compte tenu du rapport de force, ils partaient bas, aussi, dans ce qu'ils voulaient obtenir. Je vous signale à cet effet que durant le processus de ratification du lac Meech, la fameuse menace : « Si ça ne passe pas, tout va s'écrouler », si je n'ai pas entendu le ministre le dire une fois, je ne l'ai pas entendu le dire 55 fois. Ça n'a pas donné de résultats, parce que, dans le fond, on l'avait déjà essayée plus ou moins en 1980.

Admettons même que la stratégie fonctionne, et que le reste du Canada, le couteau sur la gorge, paniqué, décide : D'accord, d'accord, vous êtes sérieux cette fois-ci, on négocie. Croyez-vous vraiment, surtout ceux d'entre vous qui avez souvent négocié, croyez-vous sincèrement qu'une telle négociation va pouvoir donner des résultats? Est-ce qu'on négocie bien lorsqu'on négocie le couteau sur la gorge? Est-ce qu'on négocie bien, deuxièmement, lorsqu'on sait que l'autre partie n'a pas voulu, pour toutes sortes de raisons, aller jusqu'au bout de son raisonnement?

Croyez-vous que le Canada anglais, à qui appartient aussi ce pays, va nous pardonner ce chantage émotif? Il va falloir vivre avec le résultat de ces négociations. Et croyez-vous, finalement, qu'en accordant au Québec deux, trois, dix-sept, vingt-deux pouvoirs supplémentaires, le problème québécois va disparaître? Croyez-vous vraiment, même si l'appui à la souveraineté diminue de moitié, semble fluctuer au jour le jour, saison par saison, s'il redescend à un faible 30 %, croyez-vous que ce pays fédéralisé renouvelé va être vivable? Et si la stratégie ne fonctionne pas, et si le Canada anglais nous force à mettre notre menace à exécution, croyez-vous vraiment qu'on

va pouvoir se lancer dans la voie de la souveraineté si tout le monde sait, et nous les premiers, que notre premier choix était un autre choix? Ça ne m'apparaît pas une très bonne façon de se lancer en affaires, si on peut employer la métaphore.

J'en suis donc arrivé à conclure qu'il y a des coûts et des difficultés à changer de statut politique. Ça m'apparaît une évidence. S'il n'y en avait pas, je suppose qu'on l'aurait déjà fait depuis longtemps. On n'est pas incapables à ce point.

Mais il y a aussi des coûts à ne rien faire et, surtout, il y a des coûts à ne pas saisir l'occasion stratégique lorsqu'elle s'offre à nous. Ces coûts stratégiques, je voudrais en mentionner deux. Premièrement, M. Louis Bernard en a parlé quelque peu, lorsqu'on refuse une situation stratégique, une occasion, un créneau stratégique, il arrive très souvent que la situation de l'autre partie se dégrade ou continue de se dégrader. Il y a un moment pour acheter une compagnie. Souvent, un mois plus tard, il ne reste plus rien à acheter. Donc, ce n'est pas simplement nous qui avons à assumer les coûts de ce manquement de saisir l'occasion, mais l'autre partie aussi. Et, comme on semble tous d'accord là-dessus, qu'il va falloir vivre avec le Canada, dedans ou à l'extérieur, tout ce qui est mauvais pour le Canada anglais est aussi mauvais pour un Québec province ou pour un Québec pays.



M. Henri Brun (19 décembre 1990) : Ce que j'ai à vous dire n'est pas très compliqué, en fait, et peut se résumer en trois propositions. Un, il faut, au moins momentanément, agir comme si le Québec était un État souverain. Il me semble que c'est la façon appropriée d'aborder et de traiter cette question des rapports entre le Québec et le Canada maintenant. Deux, il faut, à plus long terme, chercher à ce qu'il y ait le plus de rapports possible entre le Québec et le Canada, mais à mon avis, le moins possible de structures politiques communes. Il me semble que c'est la réponse souhaitable à plus long terme, à long terme. Trois, il faut, je pense, consulter la population par référendum avant d'entreprendre des discussions avec le Canada.

D'abord, la première, agir comme si le Québec était un État souverain. Pourquoi en est-il ainsi? Simplement parce qu'il me semble bien que le régime actuel, le régime constitutionnel en la matière, en ce qui regarde sa capacité et sa possibilité de se régénérer, est allé au bout de ses possibilités, au bout de ses ressources, et il serait complètement vain, à mon avis, de lui demander quoi que ce soit de significatif. Pour en sortir, ne serait-ce que pour un temps, il faut sortir du cadre du régime constitutionnel actuel. Ça signifie, dans le concret, dans le concret immédiat, éviter à tout prix ce que j'appelle la « tentation Mulroney », si sympathique qu'elle puisse être. Le beau risque a eu son temps, nous l'avons pris. Enfin, ce qu'on nous demande, c'est d'entreprendre des négociations afin de

réussir peut-être à modifier la façon de modifier la Constitution, pour ensuite modifier la Constitution. Je pense qu'il faut laisser faire.

La question, à ce stade-ci, à mon avis, est de savoir comment un Québec souverain, par hypothèse, doit s'associer avec le Canada, et non pas comment le Québec doit se désengager de la Fédération canadienne ou doit procéder à briser cette Fédération. Il faut raisonner... il me semble qu'on peut résumer les choses comme ça, à cet égard-là, quant à la façon d'aborder ou de traiter la question. Il faut raisonner en termes d'«opting in» et non pas en termes d'«opting out».

Ma deuxième proposition, et c'est la plus importante, il faut maintenir avec le Canada, dans l'avenir plus lointain, le plus de rapports possible, le moins de structures politiques possible. Qu'est-ce que ça signifie? Pourquoi en est-il ainsi? D'abord, il me semble qu'il faut noter que les rapports, que cette question des rapports Québec-Canada est une question globale qui, avant d'être une question sectorielle de nature économique, sociale ou autre, est une question globale qui est de nature politique et juridique.

Il ne s'agit pas de savoir s'il est souhaitable, s'il est bon que nous ayons des rapports avec le Canada, dans le plus grand nombre possible, de la meilleure qualité possible. Il s'agit plutôt de savoir quelles formes doivent prendre ces rapports, quelles formes politiques et juridiques doivent prendre ces rapports. C'est plutôt le « comment » qui est en cause que le « quoi », à mon avis.

Il me semble, à moi, que l'expérience vécue, l'expérience – notre expérience dans la Fédération canadienne – nous montre qu'étant donné, tenant compte de notre situation bien singulière en Amérique du Nord, nos rapports avec le Canada doivent dorénavant prendre la forme d'ententes ponctuelles, d'ententes ad hoc, toujours réversibles. Et non pas la forme ou enfin le moins possible la forme de structures politiques. Et pourquoi? Essentiellement parce que, à mon avis, les structures centrales, les structures communes, lorsqu'elles sont politiques sont mues par une dynamique intrinsèque, centralisatrice.

Quand ces institutions communes sont politiques, elles ont des pouvoirs autonomes, ou si elles n'en ont pas, elles en acquièrent vite, et elles en acquièrent de plus en plus et continuellement. À telle enseigne que, après un bout de temps, on ne reconnaît plus, on n'est plus capable de distinguer la créature des créatures. Et je pense que c'est un peu ce qui s'est produit au Canada. Très souvent, on nous tient des propos qui donnent à penser que c'est le contraire : Ce sont les institutions fédérales qui ont créé les provinces, dans le pays Canada.

Or, il me semble à moi que le Québec, dans sa situation singulière, s'il tient sérieusement à son identité, ne peut pas se permettre ce risque, ne peut pas se permettre que sa faculté d'agir, sa faculté de se déterminer au fur et à mesure puisse être grignotée continuellement.

Je me réfère à l'oeuvre de la Cour suprême du Canada, à la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, et surtout à la

jurisprudence des toutes dernières années de la Cour suprême du Canada. Je pense que cette jurisprudence démontre, on ne peut plus clairement, l'existence de cette dynamique inéluctable, inévitable, lorsque les institutions communes sont politiques. On pense généralement au Québec que le fédéralisme canadien est figé, n'évolue pas, et que c'est pour ça qu'il nous pose problème. Je pense que ce n'est pas vrai. Le fédéralisme canadien, il bouge. Et il bouge passablement ces toutes dernières années, et ceci, en particulier sous l'égide de la Cour suprême du Canada.

Je peux affirmer que les règles du fédéralisme canadien, ces dix dernières années, ont été modifiées de façon radicale, en certaines matières, par la Cour suprême du Canada sans qu'on s'en rende compte et, évidemment. Les modifications constitutionnelles opérées par voie judiciaire ont cet avantage ou inconvénient, selon le point de vue que nous avons, de se faire tout en douceur. Ce que la Cour suprême a fait pendant ces dix dernières années n'aurait jamais pu se faire par amendement constitutionnel sur la place publique, de façon démocratique. J'en évoque des exemples.

D'abord, le fait que, ces toutes dernières années, la Cour suprême du Canada ait ressuscité de ses cendres la vieille théorie de la dimension nationale. Qu'est-ce que c'est, la théorie de la dimension nationale? Bien, brièvement, c'est une théorie qui veut que les tribunaux et la Cour suprême du Canada, au premier chef, en dernier ressort, puissent décider qu'une question qui est de juridiction provinciale suivant la Constitution, que la Constitution a confié aux provinces, qu'une question de cette nature est soudainement devenue une question de compétence fédérale. Pourquoi? Simplement parce que cette question, aux yeux de la Cour, a une dimension nationale, a un intérêt national. Vous allez me dire : Oui, mais est-ce qu'il y a un critère au moins pour exercer ce pouvoir de dimension nationale? À toutes fins pratiques, non. Ce que nous dit la Cour suprême, c'est qu'il faut se demander si des provinces pourraient s'occuper adéquatement de cette question. Si la Cour juge que non, qu'on ne peut pas se fier aux provinces, la question est trop grande, trop importante – comme l'environnement par exemple; dans cette cause où la Cour suprême a décidé ainsi, il s'agissait d'environnement marin – eh bien, à ce moment-là, la question devient, en vertu de la théorie de la dimension nationale, de compétence fédérale.

Deuxième exemple, en matière de commerce. Le partage des pouvoirs fédératifs en matière de commerce était le suivant, jusqu'à tout récemment. Le commerce extraprovincial, c'est-à-dire le commerce interprovincial et international, relevait du fédéral et le commerce à l'intérieur des provinces relevait – je parle au passé – des provinces. C'était là le résultat de la jurisprudence du comité judiciaire du Conseil privé qui a été remplacé en 1949 par la Cour suprême. Ce partage de compétences en matière de commerce, le Canada anglais ne l'a jamais accepté et ça a même été à la base de sa campagne en vue du remplacement du Conseil privé par la Cour suprême du

Canada. Et finalement, la Cour suprême du Canada y est arrivée tout récemment, a décidé que le fédéral était parfaitement compétent pour agir, pour légiférer en matière de commerce, d'une façon générale.

Là encore, le seul indice que nous donne la Cour suprême, c'est de se demander si la question commerciale dont il s'agit pourrait être traitée adéquatement par les provinces. Si la réponse est non, là, c'est le fédéral qui est compétent. La seule limite qu'apporte la Cour suprême à ce nouveau partage de compétences économiques, c'est que le fédéral ne pourrait pas légiférer sur un commerce en particulier. Le fédéral ne pourrait pas légiférer sur le commerce des pommes, par exemple, mais il peut légiférer sur le commerce en général. Le fédéral pourrait adopter demain un code du commerce. Il n'y aurait pas grand problème avec ça. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait avec sa loi récente sur la concurrence.

Et, d'une façon plus générale, ce qu'il faut constater, c'est l'impact de cela sur le droit civil provincial, ce qui est un des éléments, dit-on, distinctif de la province de Québec. Et aussi, d'une façon bien générale, il faut voir que ça veut dire que toutes les politiques québécoises, toutes les politiques provinciales en matière économique devront dorénavant se situer à l'intérieur de balises fixées, même s'il s'agit de questions internes aux provinces. En matière de communications, la règle était un peu de même nature : les communications extraprovinciales étaient de compétence fédérale, celles à l'intérieur des provinces de compétence provinciale. Et il en était ainsi. Cette compétence avait été étendue aux entreprises s'adonnant à des activités de communication. Alors, les entreprises de communication extraprovinciales étaient réputées des entreprises fédérales échappant très largement à l'application du droit provincial. Mais jusqu'à tout récemment, 1989 en fait, on pouvait au moins penser qu'il ne suffisait pas qu'une entreprise raccorde ses installations avec une autre entreprise pour devenir une entreprise fédérale, une entreprise de communication extraprovinciale et de juridiction fédérale.

Alors, c'est ce que la Cour suprême a décidé en 1989, au sujet d'une entreprise de téléphone provinciale, faisant de la téléphonie exclusivement à l'intérieur d'une province, une entreprise publique, Alberta Government Telephones, simplement parce que, bien sûr, le réseau d'Alberta Government Telephones est relié à d'autres réseaux. Alors, qu'est-ce que ça signifie? Ça signifie que toutes les entreprises de communication sont maintenant des entreprises fédérales, parce que toutes les entreprises de communications sont reliées à des réseaux qui débordent les provinces de nos jours. Et ça signifie que, en fait, ces entreprises sont des entreprises de communication : le téléphone, l'aéronautique, le transport par autobus, par camion, toutes ces choses, mais aussi le transport de l'énergie hydroélectrique et on peut sérieusement se demander si Hydro-Québec n'est pas devenue tout simplement

une entreprise fédérale, et si la loi sur Hydro-Québec n'est pas devenue une loi invalide.

Bien, je pourrais donner d'autres exemples, je m'en tiendrai à ceux-là, et je constate tout simplement, moi, c'est ce qui m'inspire dans ma conviction, qu'il faut éviter les institutions de nature politique commune. Dans ce cas-ci il s'agit de la Cour suprême, et la Cour suprême joue son rôle, rien d'autre.

Je vais conclure de la façon suivante, au sujet de ma troisième proposition. Ma troisième proposition portait plutôt sur la façon d'arriver à la bonne réponse, de savoir si en fait ce que je préconise, moi, ou ce que préconise quiconque d'autre, est la bonne solution, et je disais qu'il me semblait bien qu'il fallait pour cela, avant d'entreprendre des négociations, des discussions avec le Canada, consulter la population par référendum, et non pas simplement entreprendre des discussions en disant à l'interlocuteur qu'il y aurait référendum éventuellement.



M. Charles Taylor (19 décembre 1990) : Le but de la Commission, c'était de redéfinir le statut du Québec à l'intérieur de son cadre continental, ses rapports avec les sociétés environnantes, et ça, de façon complètement libre. La façon dont j'ai compris l'expression d'une société distincte, libre d'assumer son destin, c'était justement cela que, au lieu de repenser notre situation, toujours à l'intérieur du cadre de la Constitution ancienne, en tenant compte de son histoire, de ses développements, que nous pensions à partir de zéro, si vous voulez, de fond en comble, quel devrait être le statut du Québec. C'est repenser à neuf. C'est ça, je crois, l'essentiel du consensus extraordinaire qui s'est produit au Québec après la mort du lac Meech. On n'était pas d'accord – on ne l'est pas encore, – là où on voudrait en venir – sur les solutions, mais on est d'accord sur cette façon de repenser le problème à neuf. Alors, je crois que ce qu'il faudrait faire, c'est d'ouvrir un débat, d'abord sur les buts. Quel est le statut? Quelle est la structure qui nous conviendrait le mieux? Or, je crois que ce débat ne s'est pas encore vraiment engagé, qu'il a plutôt été mené vers des voies d'évitement. Et je crois qu'il est temps qu'il s'engage sur le fond de la question : Qu'est-ce que nous visons?

Moi, je voudrais d'abord vous dire rapidement ma réponse à cette question. Et je crois qu'elle est celle-ci : La meilleure solution pour nous au Québec, c'est un rapport, une structure, un lien fédéral avec les autres sociétés qui forment le Canada actuel. Là, je vois quatre raisons, très rapidement, pour lesquelles je crois que cette réponse-là est supérieure à d'autres.

D'abord, le reste du Canada en dehors du Québec a été profondément marqué par le fait français. Il contient 1 000 000 de francophones. Il est déjà rendu officiellement bilingue dans ses structures fédérales. Il y a énormément de Canadiens

anglais qui ont été amenés à apprendre le français. Ils constituent, on pourrait dire un tampon, on pourrait dire un allié possible – pour nous qui sommes au cœur de la francophonie américaine – dans notre avenir, notre lutte pour non seulement la survivance, mais pour l'épanouissement de notre société. Mieux vaudrait être entouré, allié avec une société qui est, dans une certaine mesure, ouverte au français que d'être tout seul sur ce continent comme l'unique îlot francophone.

Deuxièmement, nous partageons avec le reste de ces sociétés-là, sur un nombre de programmes sociaux, une façon, une manière de gestion économique qui nous démarque des États-Unis. Nous avons un système d'assurance-maladie, par exemple, qui est très différent de celui de nos voisins et nous allons toujours, du fait que nous partageons le continent avec ce colosse économique, nous allons toujours subir certaines pressions vers la normalisation de nos programmes sociaux et de notre niveau de taxation avec nos voisins du sud. Pour maintenir ces programmes auxquels nous tenons, mieux vaudrait être, encore une fois, alliés avec d'autres sociétés qui ont le même régime.

Troisièmement, nous voulons maintenir un espace économique ouvert. Tout le monde est d'accord là-dessus. Il y a plusieurs façons de le faire, d'accord, il y a aussi le régime de souveraineté-association, mais moi, je prétends qu'un cadre fédéral est un cadre plus sûr et plus stable pour le maintien de cet espace économique.

Dernièrement, il faudrait penser que nous sommes ici, au nord du continent, possesseur de ressources énormes dont certaines sont encore inconnues et il ne faudrait pas que le Québec renonce, d'entrée de jeu, à la cogestion de ces ressources à l'avenir qui pourrait être très intéressantes pour nous.

Alors, ce sont les quatre raisons pour lesquelles moi, je favoriserais une solution fédérale. Maintenant, la structure fédérale que nous vivons, nous savons qu'elle a des inconvénients et surtout celui qu'on n'a pas su se faire reconnaître comme société distincte avec tout ce que ça comporte dans le contexte actuel. Et donc, il faudrait que nous ne parlions pas seulement de structure fédérale dans le vague, il faudrait que nous parlions de structure fédérale nouvelle en rupture avec ce qui a existé dans le passé, qui intègre cet élément clé de la reconnaissance de la société distincte du Québec avec tout ce que ça comporte, y compris la possibilité d'un fédéralisme asymétrique où le Québec n'a pas le même rôle que les autres éléments au sein de cette fédération-là. Ce sont là les buts qu'on devrait viser.

Bien, qu'est-ce qui a empêché que cela arrive dans le contexte actuel? Je crois qu'en résumant très rapidement, c'est le fait que, dans le reste du Canada, le Canada historique a été compris à travers un prisme. Je pourrais même dire que le reste du Canada, dans sa majorité, est resté figé sur un certain nombre

d'images qui ne collaient pas à la réalité. Images d'un Canada mosaïque, image d'un Canada où les provinces étaient absolument égales et uniformes, image d'un Canada « one nation », il y avait toutes sortes d'images qui avaient beaucoup de retentissement auprès de nos compatriotes de langue anglaise, qui les ont empêchés, en fin de compte, de reconnaître la réalité du Québec, de nous donner notre place au sein de cette Fédération.

Je crois qu'il est clair qu'on devrait constater qu'à essayer de réformer et d'amender à partir du Canada actuel, on n'arrivera pas à les convaincre. Mais ce qu'on devrait proposer, c'est quelque chose de nouveau et de différent. Je propose que le Québec propose, non pas d'amender le Canada sur la base de sa définition historique, mais de repartir à neuf et de refaire une fédération où le Québec est clairement reconnu.

Et c'est ça le sens, le but et l'esprit de mon mémoire. Bon, bien la question est de savoir : Est-ce qu'on peut les amener à négocier sur cette base? Franchement, je ne le sais pas. Je n'en suis pas sûr. Mais je dirai ceci, je ne suis pas seul dans mon ignorance. Il n'y a personne dans cette salle ou personne au pays qui pourrait prédire le résultat de – je dirais même – la crise d'identité qu'il traverse actuellement et qu'il continuera de subir encore un certain temps. Et je dirai aussi ceci : les problèmes de prévision de la réponse du partenaire n'affectent pas seulement ma proposition, parce que toute proposition qui est sur la table actuellement, que ce soit la souveraineté-association, que ce soit la simple indépendance, exige un certain accord avec le partenaire.

Mais ce que je n'accepte pas – et cela, je voudrais ramener tout ça à une conclusion – c'est que l'on tire des conclusions anticipées, à savoir que sur la base de réponses possibles présumées d'un Canada anglais, on écarte du revers de la main la solution que je considère la meilleure, à savoir la solution fédérale. Ne disons pas : Le Canada anglais n'acceptera pas ça, donc, passons à l'indépendance, passons à la souveraineté-association. Laissons au contraire au Canada anglais, le cas advenant, de refuser la solution qui est la meilleure pour lui et pour nous s'il a assez d'imprévoyance, de légèreté ou d'entêtement. Mais ne faisons pas nous-mêmes cette besogne de laisser tomber la solution qui serait la meilleure pour nous et pour nos enfants. Et donc, c'est avec une certaine inquiétude que j'ai suivi un peu les débats jusqu'à l'heure actuelle parce qu'il n'a pas semblé que cette question de fond ait été abordée. Laissons de côté nos prévisions sur les réponses du Canada anglais et fixons-nous d'abord sur cette question : Quelle est, dans notre esprit, la meilleure solution pour nous, les Québécois? Et essayons de trouver moyen de faire négocier le Canada anglais là-dessus. ▀